

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Lebel

<https://www.cadre21.org/membres/0270c38d4d8ddcb4ea252898>

Date d'obtention : 2023-09-29 15:09:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les étapes à suivre lorsqu'un élève vit une situation de sextage, de prendre le temps de bien remplir le questionnaire afin de comprendre l'intention de ou des élèves, que le sextage est de plus en plus présent et que les élèves ont accès à internet partout,

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'avoir une procédure très claire en lien avec le sextage. D'être bien préparer et outiller afin d'aider les élèves, d'avoir des références en cas de doute.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas regarder la ou les photos, l'intention de l'élève, le contexte des événements, l'étendue du partage des images ou vidéo.